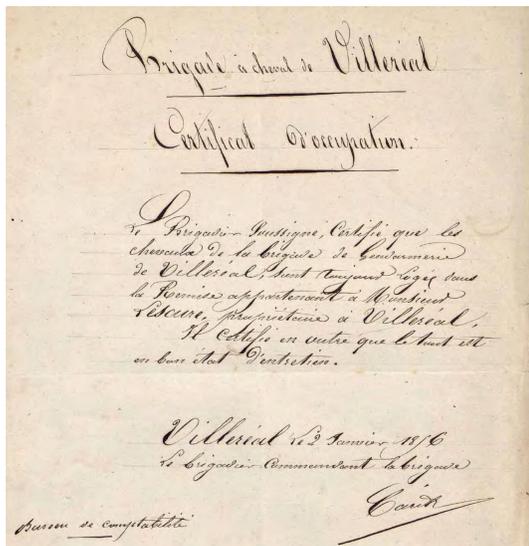


# Le retour des gendarmes

Après la pétition du 31 mars 1796, il faudra attendre l'année 1847 pour voir le retour de la gendarmerie à Villereal. Au début de l'année, le ministre de la Guerre décidait la création de deux nouvelles brigades de gendarmerie en Lot-et-Garonne : l'une à cheval à Damazan, l'autre à pied à Villereal.

L'année suivante, le 18 août 1848, le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, Nicolas Delbrel, signait un bail avec Me Jean Arnaud Martinet notaire à Villereal pour le compte d'Hippolyte Besse. Le loyer de neuf ans, d'un montant annuel de 600 F payable par trimestre, concernait un bâtiment d'une surface de 295 m<sup>2</sup> (cadastre section C - 452) situé sur la place de la mairie – à l'époque la halle – pour y loger les gendarmes.

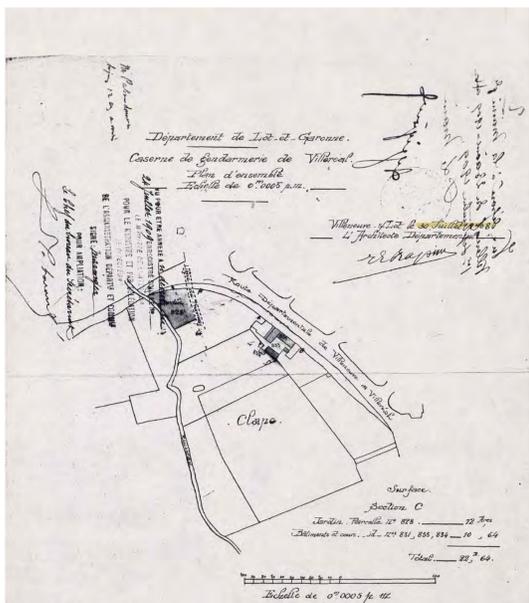


En 1851, la brigade comptait cinq hommes : les gendarmes Monteil François, Rives Antoine, Gaillarde André, et Lacou Bazille, placés sous le commandement du Brigadier Jean Estenand. Deux ans plus tard, la brigade à cheval remplaçait les gendarmes à pieds.

Il manquait une écurie pour les chevaux, une sellerie et un magasin à fourrages. Le 13 août 1853, la Préfecture passait un bail pour trois ans, au prix annuel de 250 F, pour une remise rue de l'Église (actuelle rue Bissière), propriété de M. Lescure, maître d'hôtel à Villereal. Le 2 janvier 1856, le commandant de la brigade François Carit certifiait (ci-contre) le « bon état d'entretien » de cette écurie. Toutefois...

## Si les chevaux étaient bien logés, ce n'était pas le cas de leurs cavaliers !

Les gendarmes villerealais étaient trop à l'étroit, travaillaient et vivaient dans des conditions précaires. Le 25 mars 1855, le lieutenant Firmin Gardette, commandant la compagnie de Villeneuve, avait pris à nouveau sa plume pour rappeler au sous-préfet « l'exiguïté et le mauvais état de la caserne de Villereal. Chaque gendarme n'a qu'une chambre et un petit cabinet noir dans lequel on ne peut placer un lit. L'écurie se trouve à 150 m de la caserne ce qui offre de grands inconvénients pour la sécurité et l'exécution du service. Il y a urgence de changer de local à l'expiration du bail le 7 octobre 1856. M. Besse, propriétaire, désirerait y faire des réparations et y ajouter une écurie. Je puis assurer qu'il est de toute impossibilité de faire de ce local une caserne de gendarmerie passable. Monsieur le Préfet qui a vu les lieux, partage mon opinion. »

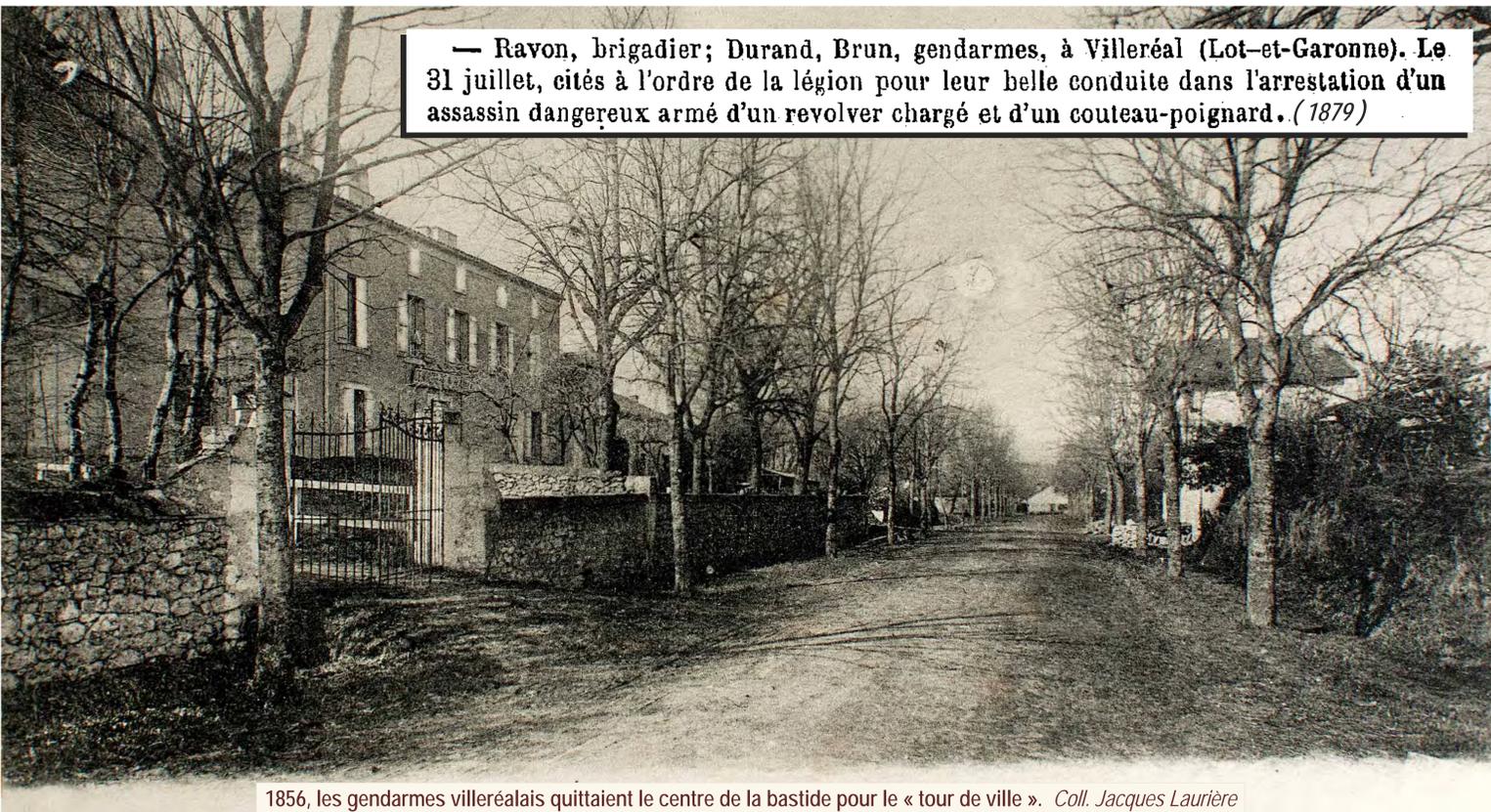


## 1856 – Enfin, une "vraie" caserne

Appel entendu. Trois mois plus tard, le 12 juillet, en présence du lieutenant Gardette, le sous-préfet Charles Pébeyre signait avec MM. Antoine Neuville (père) et Guillaume Neuville (fils), un bail pour la location d'un immeuble au lieu dit « Clape », à Villereal « ayant la façade principale sur le raccordement des routes départementales N° 7, de Villeneuve à Villereal, et N° 2, de Villereal à Castillonnès (ci-contre), ainsi qu'une prairie dépendante du bâtiment et d'autres constructions contiguës. » Le tout pour un bail de neuf ans et un loyer annuel de 1 200 F. Les travaux d'amélioration, une fois effectués, les gendarmes Villerealais

disposeraient de six logements ayant chacun leur râtelier d'armes, d'une salle de police, d'une écurie « de sept stèles d'1,70 m de large éclairée par trois croisées donnant sur la cour », d'une sellerie à côté de l'écurie, d'un magasin à fourrage et avoine, d'une cave et d'un grenier, d'une cour, d'un puits muni d'une pompe, d'une buanderie, de deux lieux d'aisance et de 24 ares de terrain à proximité pour servir de jardin aux gendarmes et à leurs familles.

En 1856, le brigadier François Carit avait trois gendarmes sous ses ordres : Redon Antoine, Engelbert Fernand et Gayraud Antoine. Et une caserne spacieuse.



— Ravon, brigadier; Durand, Brun, gendarmes, à Villereal (Lot-et-Garonne). Le 31 juillet, cités à l'ordre de la légion pour leur belle conduite dans l'arrestation d'un assassin dangereux armé d'un revolver chargé et d'un couteau-poignard. (1879)

1856, les gendarmes villerealais quittaient le centre de la bastide pour le « tour de ville ». Coll. Jacques Laurière

